



HT-SH en EHPAD en CHARENTE-MARITIME



Concrètement, c'est quoi?

L'**Hébergement Temporaire en Sortie d'Hospitalisation** (HT-SH) consiste à proposer aux personnes âgées en perte d'autonomie, **sortant de l'hôpital et ne relevant plus de soins médicaux, un hébergement temporaire en EHPAD** avant la réintégration de leur domicile dans un cadre sécurisé.

L'HT-SH est également ouvert **aux personnes âgées du domicile**, principalement en cas de carence d'un aidant.



Objectifs

Faciliter les sorties d'hospitalisation et fluidifier l'aval des urgences pour les personnes âgées

Améliorer et sécuriser le retour à domicile d'une personne âgée après un séjour hospitalier

Limiter les durées moyennes de séjour à l'hôpital et les ré-hospitalisations évitables



Pour combien de temps ?

30 jours maximum



Combien ça coûte ?

20 € par jour
à la charge de la personne



Pour qui ?

Personnes âgées de plus de 60 ans, résidant en Charente-Maritime

En provenance du domicile

En cas de carence de l'aidant

En cas de rupture soudaine à domicile

En provenance de l'hôpital

Retour à domicile impossible dans de bonnes conditions

Personne stable sur le plan médical



L'HT-SH n'est pas

- Un séjour de répit
- Une solution dans l'attente d'un hébergement permanent en EHPAD
- Une alternative à un besoin d'hospitalisation en SMR
- Une solution adaptée aux troubles psycho-comportementaux sévères



Une solution d'aval doit être possible et organisée dès l'admission



Rôle du DAC 17

Le DAC 17 a un rôle d'intermédiaire entre l'adresseur et l'EHPAD



Vérification de l'éligibilité au dispositif

Validation et suivi du séjour au regard des critères administratifs fixés

Coordination et préparation de la sortie

Suivi et vigilance post HT-SH en cas de besoin



Comment solliciter l'HT-SH ?

1

Contacter le DAC 17

Pour s'assurer que la situation est éligible avec un des référents HT-SH



Un contact unique

0809 109 109

2

S'assurer du consentement de la personne

A l'entrée en HT-SH et de la non-opposition au partage de ses données à caractère personnel

La personne pourra formuler un souhait géographique d'EHPAD conventionné HT-SH, en fonction de son lieu de résidence

3

Compléter le dossier

Viatrajectoire Grand Âge et transférer la responsabilité du dossier au DAC

Le DAC orientera la demande vers les EHPAD ciblés

4

Transmettre les pièces justificatives à l'admission

- Pièce d'identité
- Ordonnance médicale en cours de validité
- Carte vitale
- Mutuelle santé

Les demandes d'HT-SH sont réceptionnées par le DAC 17 les jours ouvrés, entre 9h et 17h uniquement

Le DAC 17 et les EHPAD partenaires s'engagent à vous apporter une réponse dans les meilleurs délais



Où se situent les places HT-SH ?

✓ 13 EHPAD partenaires conventionnés ✓ 16 places d'HT-SH dédiées

Certains EHPAD ont 2 places HT-SH conventionnées sur leur établissement



Nombre d'EHPAD conventionnés sur une même commune



Nombre de lits sur un même EHPAD conventionné

Avec le soutien de:

